



## ◆ CLÔTURE



Guide @UDAP - Clôtures

### Quelle formalité ?

- ◆ Je dépose une **Déclaration Préalable (Maison Individuelle) cerfa 13703** :
  - ↳ pour toute création, réfection, démolition de clôture en limite du domaine public
  - ↳ pour la pose d'un portail et/ou la création d'un accès (busage)
  - ↳ pour tous travaux effectués sur une clôture séparative

⚠ Si votre projet consiste en l'arrachage d'une haie, pensez à vérifier qu'elle n'est pas classée « à protéger » au sein du document d'urbanisme !

- ◆ Je dépose mon dossier en ligne :

<https://lys-haut-layon.geosphere.fr/guichet-unique/>

- « Déposer » ⇒ « DP Déclaration Préalable »
- ⇒ Sélectionner le formulaire 13703

ou en papier auprès du service urbanisme ou de ma mairie déléguée.

### Quels délais ?

Instruction du dossier complet :

**1 mois**

**2 mois** en périmètre Monument Historique

Validité de l'autorisation : **3 ans**

### Pensez-y !

#### Travaux sur domaine public :

Une fois vos travaux accordés, pensez à demander vos autorisations pour échafaudage et/ou arrêtés de circulation.

### Je m'assure que mon projet respecte la réglementation :

#### Composition de la clôture :

La hauteur en « mur-plein » est **limitée à 80 cm**.  
Au-delà, le dispositif choisi devra être à claire-voie, ajouré.

La hauteur totale se limite, selon les règlements, de 1,80m à 2,00m.  
① La hauteur se calcule au niveau de la voirie.

#### Coloris à respecter :

Que ce soit en enduit de muret ou en éléments de compléments (claustras, portails...), il est préconisé de se rapprocher des coloris :  
↳ proposés au Nuancier du Maine et Loire ;  
↳ de l'environnement immédiat (construction principale notamment)

#### Matériaux :

Des matériaux durables sont à favoriser : il est conseillé d'éviter les matières plastiques (lames PVC, bâches occultantes...)  
Veillez à associer une composition **végétale** de la clôture, et **éviter les linéaires identiques**, en optant pour des espaces de « respiration ».



# LES PIÈCES À JOINDRE A LA DEMANDE

Ces pièces sont indispensables à la compréhension de votre projet !

## DP 1 - Plan de situation

[www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr), [google maps](https://www.google.com/maps)...

Permet de situer le lieu des travaux au niveau de la commune



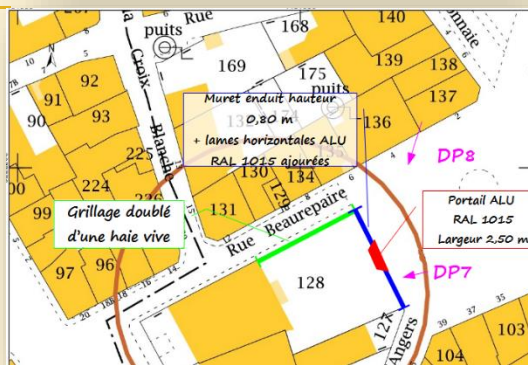
## DP 2 - Plan de masse

[www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

Permet de situer le projet sur la parcelle

Doit faire apparaître :

- l'emplacement de la clôture concernée
- les éventuels accès (*portail*), existants ou à créer
- les sections de clôtures concernées (*si plusieurs types de matériaux*), et leur emplacement
- l'emplacement des prises de vues



## DP 3 - Plan de coupe

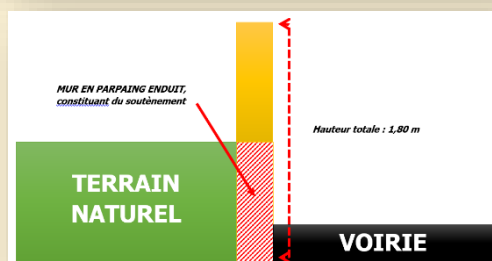
Uniquement si la clôture constitue également un mur de soutènement

La plupart des règlements calculent la hauteur à partir du niveau de la voirie.

Le plan de coupe peut justifier une demande de dérogation.

Plan côté du projet faisant apparaître :

- les dimensions des éléments modifiés
- la nature et le coloris des matériaux envisagés



## DP 4 - Plan des façades

Plan côté du projet faisant apparaître :

- la/les hauteur(s) envisagées
- la présence ou non d'un terrassement et/ou fondations
- la nature et le coloris des matériaux envisagés

## ou DP 5 - Représentation de l'aspect extérieur (descriptif)

Permet d'établir la nature du projet, avec ses matériaux, ses coloris

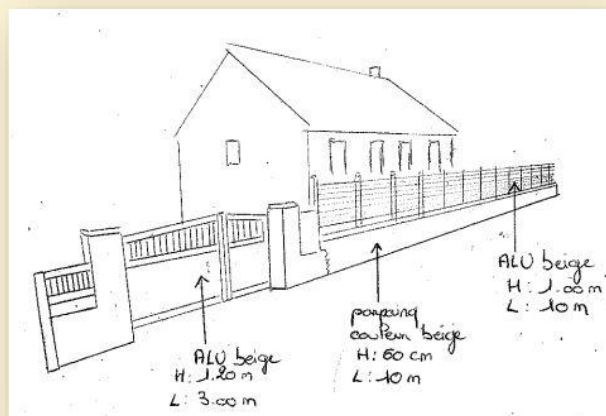
① *La représentation peut être un document publicitaire.*

## DP 6 - Insertion de la construction

Vue du futur projet dans son environnement

Il peut s'agir d'une photographie de l'emplacement actuel du projet, additionnée d'un dessin, d'un calque, d'un montage informatique.

N'oubliez pas de préciser si des constructions similaires existent dans le voisinage proche.



## DP7 et 8 - Photographies permettant de situer le terrain :

→ dans l'environnement proche

Vues de l'emplacement du projet sur la parcelle

→ dans le paysage lointain

Vues de l'emplacement du projet depuis la rue, le chemin...



Les photos doivent permettre de visualiser :

- les maisons et constructions environnantes
- la visibilité du projet à partir du domaine public

① *Elles doivent être de bonne qualité et en couleur.*

